

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mardi 13 décembre 2022, à 19 :00hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:00hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

Absent : M. Maxime Partenza, conseiller

8404-12-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

8405-12-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

8406-12-2022
Adoption du
règlement 219-
2022
Prévisions
budgétaires 2023

Règlement 219-2022
concernant les prévisions budgétaires 2023

Attendu que le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires comprenant le tableau des salaires et le cahier des normes pour l'exercice financier 2023;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance régulière du 7 novembre 2022;

Attendu qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le Conseil le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Revenus :

1. Taxe sur la valeur foncière :	2 373 591\$
2. Taxe sur une autre base :	753 169\$
3. Paiement tenant lieu de taxes :	53 250\$
4. Transferts :	245 677\$
5. Services rendus organismes municipaux :	46 023\$
6. Autres services rendus :	139 000\$
7. Impositions de droits :	55 000\$
8. Amendes et pénalités :	8 000\$
9. Intérêts :	4 500\$
10. Autres revenus :	1 358\$

TOTAL DES REVENUS : 3 679 568\$

Article 2 Charges:

1. Administration générale :	456 355\$
2. Sécurité publique :	622 449\$
3. Transport :	1 113 477\$
4. Hygiène du milieu :	684 937\$
5. Santé et bien-être :	112 850\$
6. Urbanisme et mise en valeur :	99 988\$
7. Loisirs et culture :	150 052\$
8. Frais de financement :	<u>74 960\$</u>

TOTAL DES CHARGES : 3 315 068\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	364 500\$
CONCILIATION A DES FINS FISCALES	
Remboursement de la dette	(197 500\$)
Activités d'investissement	(667 000\$)
Affectation du surplus accumulé (équilibre budgétaire)	500 000\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE A DES FINS FISCALES	0 \$

Article 3 Entrée en vigueur du règlement :
Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Madame Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

Période de questions

Aucune personne n'est présente.

8407-12-2022

Levée de la séance

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :06hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

